

1 SOUTENIR LES FORMES INNOVANTES DE PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA SANTÉ



Le Pays de Lorient-Quimperlé jouit d'un patrimoine naturel et d'une biodiversité riche, mais fragile. Les récents aléas climatiques ont souligné l'urgence d'agir pour protéger et préserver la ressource en eau, la qualité de l'air et les différents milieux.

De manière complémentaire, le Pays souhaite préserver la santé environnementale de ses habitants afin de réduire le risque

de développement de pathologies chroniques liés à des facteurs environnementaux et comportementaux.



- 1 **Soutenir** l'innovation et l'expérimentation pour sécuriser l'accès à la ressource en eau et en améliorer la gestion,
- 2 **Favoriser** l'équilibre de la ressource en eau par l'entretien des cours d'eau et la préservation des zones humides,
- 3 **Protéger** la santé environnementale des habitants (qualité de l'eau, de l'air...).



- ▷ Systèmes d'irrigation innovants des cultures,
- ▷ Opérations de communication, d'animation et de sensibilisation autour des bonnes pratiques en matière de préservation et de protection de l'environnement (exemples : réduction des consommations d'eau, d'énergie, des déchets, de restauration ou de préservation des espaces naturels),
- ▷ Etudes et diagnostics des ressources en eau alternatives, en particulier des sites, utilisés ou non, de recharge artificielle de nappe et de réutilisation des eaux usées traitées (REUT),
- ▷ Expérimentation de revêtements perméables, de gestion des eaux pluviales,
- ▷ Actions conduisant à améliorer les pratiques agricoles sur les zones de périmètre de protection de captage,
- ▷ Projets de recherche de nouvelles ressources souterraines collectives,
- ▷ Développer des projets complémentaires à ceux mis en place via différents dispositifs (MAE ou MAquaE, Breizh Bocage)

- ▷ Actions collectives de prévention sanitaire (amiante, plomb, qualité de l'air intérieur ...) par l'information et l'éducation des professionnels et particuliers sur les liens entre la santé et l'environnement.



- ▷ Collectivités territoriales et leurs groupements,
- ▷ Etablissements publics,
- ▷ Groupements d'intérêts publics,
- ▷ Associations,
- ▷ Organismes consulaires,
- ▷ Entreprises.



Fonctionnement :

- ▷ dépenses de personnel (application d'un coût horaire unitaire de 34,12 €), coûts indirects de 15% (basés sur les dépenses de personnel), prestations de services ou intellectuelles (communication, animation, études...),

Investissement :

- ▷ travaux, acquisition de matériel...